



IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT CIVIL Activité d'enseignement :DROIT CIVIL Cours :DROIT CIVIL	Section :CPT A Nombre de crédits ECTS :3
Nombre de périodes :40	N°UF : 456
Dossier pédagogique :713201U32D2	Unité déterminante : N

DESCRIPTION
<p><b>Capacités préalables requises :</b> <b>Capacités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général.</li> <li>Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).</li> </ul> <p><b>Titre pouvant en tenir lieu</b></p> <p>CESS</p>
<p><b>Contenu du cours :</b></p> <p>Face à des situations issues de la vie courante (privée ou professionnelle), mettant en jeu des problématiques du droit civil, leur mode de traitement et des textes législatifs ou réglementaires y afférents étant mis à sa disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De s'approprier des concepts de base, des notions essentielles communes à toutes les typologies et les systèmes relevant du droit général de maîtriser les concepts de base propres à l'étude de l'état des personnes et leur utilité: <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des deux sens du mot droit ;</li> <li>Fondement des sources du droit et leur importance dans la solution d'un litige</li> <li>Subdivision du droit (objectif, subjectif) ;</li> <li>Hierarchisation des compétences des différents niveaux de pouvoir en Belgique (niveaux fédéral, communautaire, régional, provincial et communal) ;</li> <li>Caractéristiques et compétences des différentes juridictions de l'ordre judiciaire y compris les procédures y afférentes ;</li> <li>Caractéristiques formelles des personnes physiques ou morales ;</li> <li>Critères définissant les biens et leur classification ;</li> <li>Étude des droits extra-patrimoniaux de la personne physique (nom, domicile, mariage, nationalité, capacité) ;</li> <li>Définition en termes juridiques de la personnalité civile et de ses conditions d'application ;</li> <li>Les sources et les sortes d'obligations : la théorie des contrats : classification, conditions de validité, extinction ;</li> </ul> </li> </ul>

- De mettre en relations des problématiques d'ordre privé, les éléments de droit civil et les procédures judiciaires généralement mises en œuvre pour:
  - Décrire le parcours judiciaire d'un litige concret ;
  - Expliciter le rôle de chacun des acteurs du monde judiciaire, dans une perspective différenciée ;
  - Appliquer à des cas concrets : les principes de la personnalité juridique, les règles relatives à l'attribution de nom, à la détermination du domicile et à la nationalité ; le régime juridique du mineur, de l'interdit, de la minorité prolongée, du mineur émancipé, du prodigue et faible d'esprit, ainsi que du majeur hors d'état de gérer ses biens ; des droits réel et des droits de créance ; les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets ; les principes régissant les droits de propriété, l'usufruit et les servitudes à la résolution de litiges concrets ;
  - Donner des exemples de droits conférés par la propriété, ainsi que ses diverses modes d'acquisition ;
  - Définir l'usufruit et les servitudes, leurs sources, leurs modes d'extinction, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties concernées par ces situations ;
  - Classer les contrats en fonction des critères ad hoc ;
  - Justifier dans le cadre d'un litige concret la charge de la preuve
  - Apprécier dans des litiges donnés, l'admissibilité et la force probante de chaque mode de preuve qui pourrait y être invoqué ;
  - Déterminer, à partir des documents ad hoc, les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de bail, de prêt, de dépôt et de mandat ;
  - Appliquer les principes réglant ces contrats pour résoudre ou prévenir les litiges concrets ;
  - Choisir et adapter un contrat appelé à régir une situation civile donnée ;
  - Déterminer sur base des documents ad hoc, le rôle, l'objet, les caractéristiques des privilèges, des hypothèques, du gage et du cautionnement ;
- De mettre en œuvre des méthodes de lecture adaptées aux textes juridiques pour se constituer une documentation de base directement utilisable dans la vie privée ou professionnelle afin :
  - d'identifier les liens logiques d'un texte juridique et ses principes de construction ;
  - d'analyser des documents réels relevant du droit privé pour en relever des éléments contradictoires ou non et développer son esprit critique

**Capacités terminales :**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:**

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante;

- de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:**

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques.
- Du niveau du sens critique.

**Bibliographie :**

- Fr. Alexander, Notions de droit civil, De Boeck, 2010
- E. Wauthy et P. Duchesne, Droit civil, La Procure, 1990
- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes; les obligations, les contrats, AEDL, 1980
- Yh. Leleu, droit des personnes et des familles, Bruxelles, Larcier, 2006
- Chronique de jurisprudence, Droit des personnes et des familles, 1994-2004, dossier JT, Bruxelles, Larcier 2006

**PERSONNEL ENSEIGNANT**

HAUTIER Patricia

**METHODOLOGIE**

Un syllabus est à la disposition des étudiants sur la plate forme Claroline.

Les étudiants doivent se munir du code civil

**MODES D'EVALUATION**

Examen écrit en fin de module  
Analyse de jurisprudence